

Commune : 32107

Condom

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFiP)

Cachet du rédacteur du document :

Envoyé en préfecture le 24/09/2014

Reçu en préfecture le 24/09/2014

Affiché le



Numéro d'ordre du document d'arpentage

Document vérifié et numéroté le

A

Par

Section : B1

Feuille(s) : 01

Qualité du plan : non régulier

Echelle d'origine : 1/2500

Echelle d'édition : 1/2500

Date de l'édition : 01/01/1970

CERTIFICATION

(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;

B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 04/08/2014 par M Gérard CASSOU géomètre à CONDOM

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A. CONDOM, le 05/08/2014

Document dressé par

M. Gérard CASSOU

à CONDOM

Date 05/08/2014

Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan révisé par vote de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.

(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, arpenteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc ...)

(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualité de l'autorité compétente).

C09070 DA NUMERIQUE

LOTISSEMENT

